QUELLES ÉVOLUTIONS DE LA PAUVRETÉ DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN DIX ANS ?

© Apur - David Boureau

18,3 %

taux de pauvreté dans la Métropole du Grand Paris en 2021

Cette note rend compte du taux de pauvreté constaté en 2021 et des évolutions observées depuis 2012. La pauvreté recouvrant des situations très diverses, trois profils de ménages pauvres sont analysés selon leur situation vis-à-vis de l'emploi.

En 2021, le taux de pauvreté dans la Métropole du Grand Paris est plus élevé qu'en France métropolitaine : 18,3 % contre 14,9 %. Il y varie de 6 % à plus de 40 % selon les communes. Sont davantage exposées à la pauvreté les personnes vivant dans une famille monoparentale (27,5 %) et dans un ménage de moins de 30 ans (20,1 %).

Au sein de la Métropole, près d'un tiers des personnes en situation de pauvreté vivent dans un ménage inséré sur le marché du travail et plus de la moitié dans un ménage non inséré sur le marché du travail. Enfin, 15 % des personnes pauvres vivent dans un ménage retraité.

Entre 2012 et 2021, le taux de pauvreté augmente de 0,9 point dans la Métropole, légèrement plus qu'à l'échelle nationale. Il progresse dans la majorité des communes et la population vivant dans des ménages retraités pauvres augmente fortement durant cette période.

1,2 million de personnes vivent sous le seuil de pauvreté dans la Métropole du Grand Paris

En 2021, 18,3 % de la population de la Métropole du Grand Paris vit sous le seuil de **pauvreté monétaire**, soit 1 229 000 personnes appartenant à 490 000 ménages fiscaux. Ce seuil, fixé à 60 % du **niveau de vie** médian observé en France métropolitaine, équivaut à un revenu disponible de 1 150 euros mensuels par unité de consommation (UC) en 2021, soit 1 730 euros pour un couple sans enfant et 1 850 euros pour une famille monoparentale avec deux enfants de moins de 14 ans.

À ces personnes vivant sous le seuil de pauvreté, se rajoutent 260 000 personnes (3,9 % de la population) qui se situent dans le halo de la pauvreté (**encadré**).

La Métropole du Grand Paris se positionne au huitième rang du classement des 22 métropoles en France selon leur taux de pauvreté. Il y est plus élevé qu'en Île-de-France (16,1 %) et qu'en France métropolitaine (14,9 %). Par ailleurs, la France bénéficie d'un taux de pauvreté parmi les plus faibles des pays de l'OCDE [1].

Au sein de la Métropole du Grand Paris, le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne dans six territoires : Plaine Commune (36,2 %), Paris Terres d'Envol (28,9 %), Est Ensemble (27,7 %) et Grand Paris Grand Est (20,2 %) en Seine-Saint-Denis, ainsi que Boucle Nord de Seine (21,2 %) et Grand-Orly Seine Bièvre (20,9 %). À l'inverse, la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est la plus faible (entre 9 et 11 %) à Vallée Sud Grand Paris, Grand Paris Seine Ouest et Paris Ouest La Défense.

À l'échelle des communes, les taux de pauvreté varient de moins de 7 % (Garches, Le Plessis-Robinson, Vaucresson et Ville-d'Avray dans les Hauts-de-Seine, Mandres-les-Roses, Ormesson-sur-Marne, Santeny dans le Val-de-Marne) à plus de 40 % (Aubervilliers, Clichy-sous-Bois, La Cour-

1 - Au sein des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le taux de pauvreté (au seuil de 60 %) est moins élevé en France (14,9 %) en 2021, qu'aux États-Unis (22,7 %), en Espagne (20,9 %), en Italie (20,2 %), au Royaume-Uni (18,5 %), en Suède (16,7 %) par exemple. Il est plus faible en Finlande (14,1 %) et en Norvège (14,2 %) notamment.

TAUX DE PAUVRETÉ EN 2021 ET ÉVOLUTIONS DEPUIS 2012 DANS LES 22 MÉTROPOLES FRANÇAISES

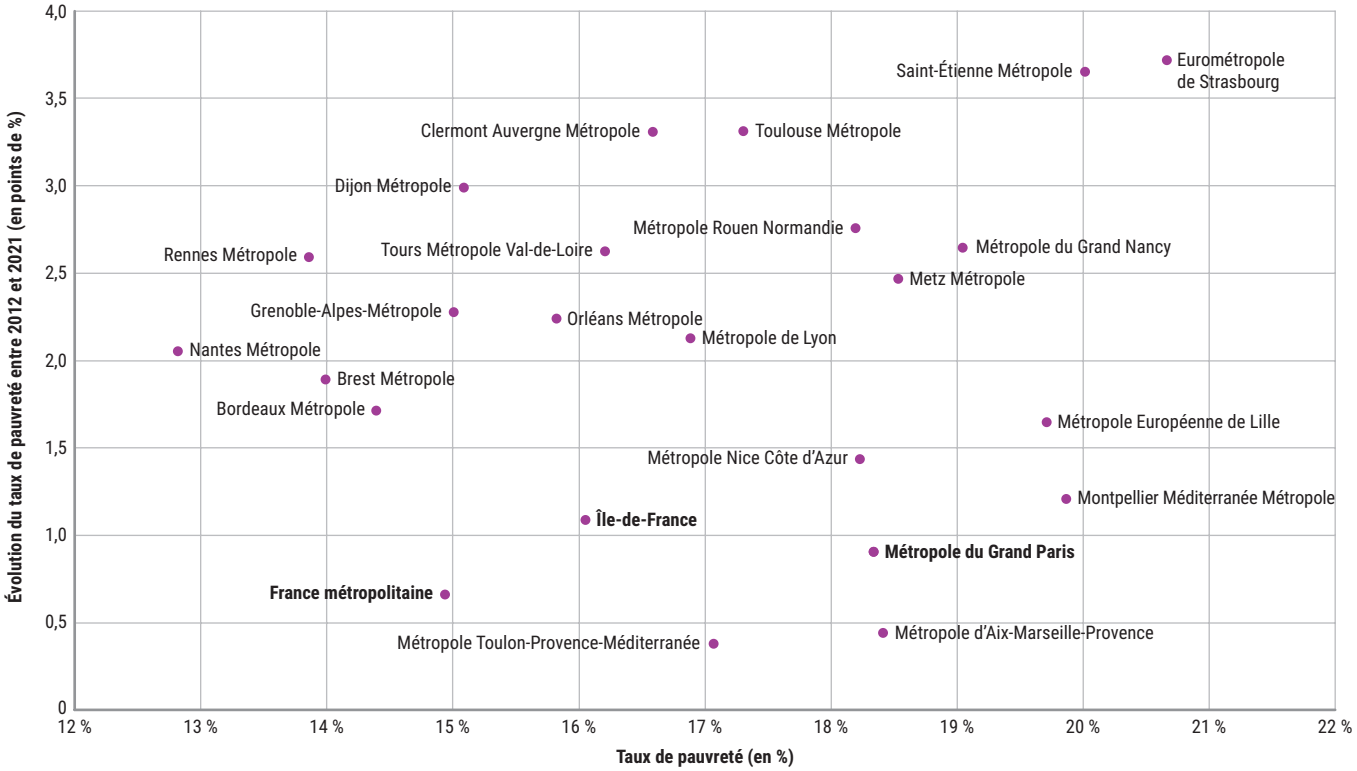

Note : Le taux de pauvreté s'établit à 18,3 % dans la MGP et 19,7 % dans la Métropole Européenne de Lille. Il a augmenté de +0,9 point entre 2012 et 2021 dans le Grand Paris et de +1,6 point dans la métropole lilloise.
Source : Insee, Filosofi 2012 et 2021 / © Apur

neuve en Seine-Saint-Denis). **Quinze des 147 communes et arrondissements de la Métropole du Grand Paris concentrent plus du tiers de la population pauvre de la Métropole (34 %)**, témoignant d'inégalités territoriales fortes et d'une concentration significative des ménages pauvres dans certaines communes.

Le niveau de vie médian des personnes en situation de pauvreté dans la Métropole du Grand Paris est d'à peine 870 euros par unité de consommation. Ce niveau est inférieur à celui constaté dans les 21 autres métropoles, et à celui calculé pour l'ensemble de la France métropolitaine (910 euros).

Aussi bien la Seine-Saint-Denis, que Paris, les Hauts-de-Seine ou le Val-de-Marne figurent parmi les départements de France où le niveau de vie médian des personnes vivant dans la précarité est le plus faible, alors même que ces départements enregistrent des taux de pauvreté très différents.

Une augmentation modérée de la pauvreté depuis 2012

Dans la Métropole du Grand Paris, le taux de pauvreté augmente de 0,9 point entre 2012 et 2021, ce qui correspond à 44 000 personnes de plus vivant sous le seuil de pauvreté sur la période. Cette hausse est inférieure à celle observée à l'échelle de l'Île-de-France (+1,1 point), mais supérieure à celle constatée en France métropolitaine (+0,7 point). La population vivant sous le seuil de pauvreté s'accroît de 3,7 % en 9 ans dans la Métropole, contre 5,7 % au niveau national.

La progression du taux de pauvreté apparaît relativement modérée par rapport à celle observée dans les autres métropoles françaises. Dans les métropoles de Clermont Auvergne, Toulouse, Saint-Étienne et Strasbourg par exemple, la pauvreté augmente de plus de trois points au cours de la période. Seules les métropoles de Toulon Provence Méditerranée et d'Aix-Marseille-Provence voient leur taux de pauvreté croître plus faiblement que dans celle du Grand Paris (+0,4 point).

TAUX DE PAUVRETÉ PAR TERRITOIRE EN 2012 ET EN 2021

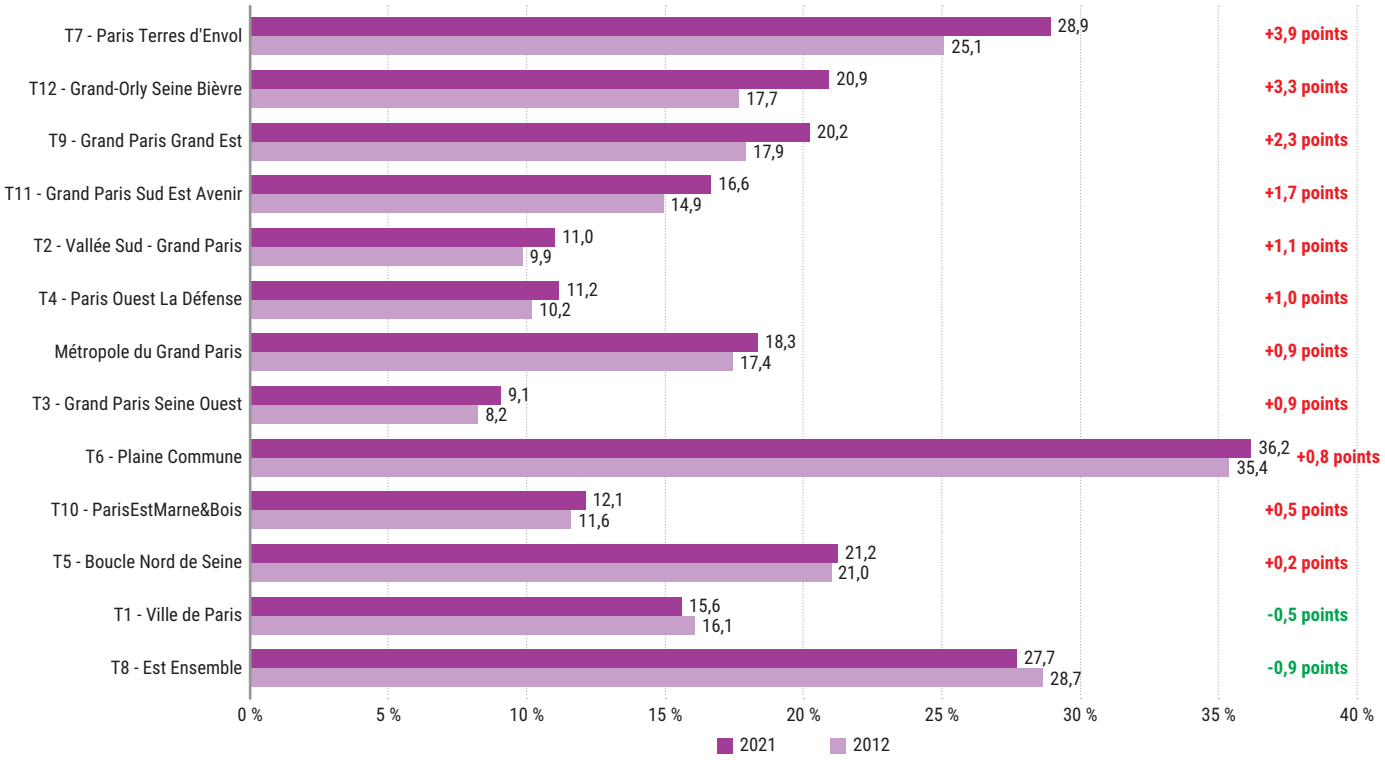

Note : Le taux de pauvreté en 2021 de Paris Terres d'Envol s'établit à 25,1 % en 2012 et 28,9 % en 2021. Il a augmenté de +3,9 points entre 2012 et 2021.
Source : Insee Filosofi 2012 et 2021 / © Apur

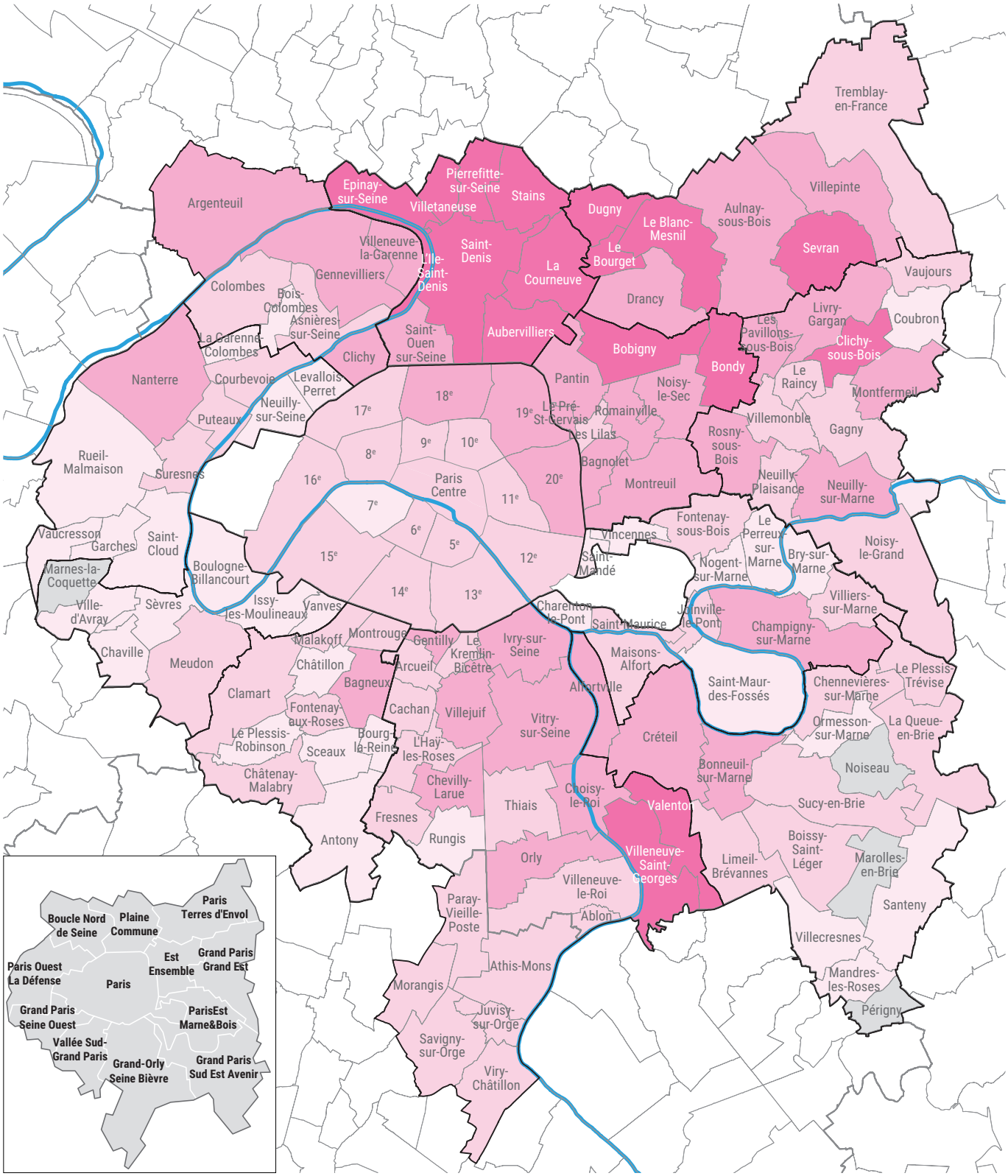

TAUX DE PAUVRETÉ
DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN 2021

30 % ou plus | De 20 à 30 % | De 10 à 20 % | Moins de 10 % | Secret statistique

Note : Les quatre premiers arrondissements de Paris sont regroupés en un secteur appelé « Paris Centre ».
Lecture : Dans les 18e, 19e et 20e arrondissements de Paris, le taux de pauvreté en 2021 est entre 20 % et 30 %.
Source : Fichier Localisé Social et Fiscal (Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA) - 2021 / © Apur

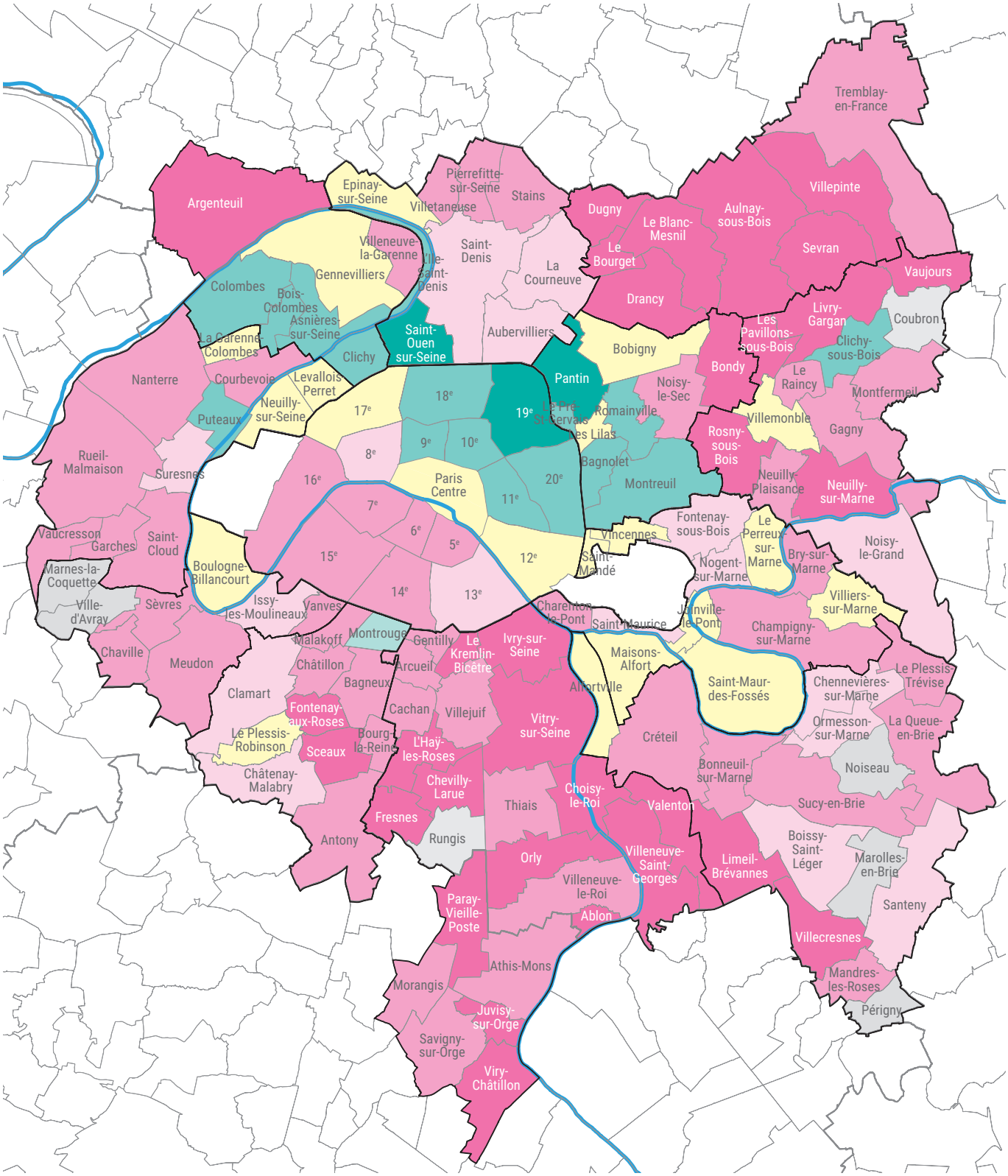

ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ENTRE 2012 ET 2021

Hausse
- 3 points ou plus
- De 1 à 3 points
- De 0,5 à 1 point

Stabilité
- De -0,5 à +0,5 point

Baisse
- 3 points ou plus
- De 1 à 3 points
- De 0,5 à 1 point

- Secret statistique

Note : les quatre premiers arrondissements de Paris sont regroupés en un secteur appelé « Paris Centre ».
Lecture : À Argenteuil, Bondy et L'Haÿ-les-Roses, le taux de pauvreté augmente de plus de trois points entre 2012 et 2021.
Source : Fichier Localisé Social et Fiscal (Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA) - 2012 et 2021 / © Apur

Le « halo de la pauvreté » dans le Grand Paris

Le « halo de la pauvreté » est un concept statistique qui tient compte du fait que le coût de la vie en Île-de-France est plus élevé que dans le reste de la France métropolitaine (+7 %) [Boucly et al., 2023]. Ce halo s'appuie sur le calcul du seuil de 60 % du revenu médian régional (1 260 euros par mois et par UC) et non sur celui du revenu médian national (1 150 euros) comme pour la pauvreté. Est appelé « halo de la pauvreté » l'ensemble des personnes vivant dans un ménage dont le revenu est compris entre ces deux seuils.
En prenant en compte le halo de la pauvreté, 22,2 % de la population des ménages résidant dans la métropole du Grand Paris peut être considérée comme pauvre, soit 1 488 000 personnes, contre 19,7 % au niveau régional.
Les personnes appartenant au halo vivent globalement dans les mêmes zones géographiques que les personnes en situation de pauvreté, mais leur présence est un peu plus diffuse. Elles sont plus nombreuses dans les communes au nord-ouest et à l'est, aux franges de la Métropole du Grand Paris. Les plus fortes concentrations s'observent dans les communes des EPT Plaine Commune et Paris Terres d'Envol, ainsi que dans les communes du sud de Grand-Orly Seine Bièvre.
Si les situations de pauvreté ont augmenté dans un grand nombre de communes de la Métropole du Grand Paris entre 2012 et 2021, la proportion de ménages appartenant au halo de pauvreté a diminué dans la quasi-totalité des arrondissements et communes. Les ménages appartenant au « halo » correspondent plus souvent à des personnes ayant un emploi. Leur nombre diminue, en partie car les revenus d'activité ont en moyenne progressé plus rapidement entre 2012 et 2021 que les prestations sociales et familiales.

Au sein de la Métropole du Grand Paris, la pauvreté se renforce particulièrement dans les territoires de Paris Terres d'Envol, Grand Orly Seine Bièvre et Grand Paris Grand Est, tandis qu'elle recule légèrement à Paris, Est Ensemble et Boucle Nord de Seine.

À l'échelle communale, les taux de pauvreté augmentent fortement au cours de la période 2012-2021 dans plusieurs communes où ils étaient déjà élevés en 2012 (Villeneuve-Saint-Georges, Bondy, Le Bourget, Dugny, Sevran et Valenton).

Dans d'autres communes, comme Paray-Vieille-Poste, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Villecresnes, le taux de pauvreté progresse également de façon marquée, mais demeure nettement inférieur à la moyenne en 2021.

À l'inverse, le taux de pauvreté diminue de trois points ou plus dans seulement un arrondissement de Paris (le 19e) et deux communes, Pantin et Saint-Ouen-sur-Seine, tout en restant supérieur à 25 % en 2021 dans ces deux dernières. Dans un contexte d'augmentation des prix fonciers et immobiliers, des ménages plus aisés se sont installés dans ces territoires et la mixité sociale s'y est renforcée du fait de leur localisation en périphérie directe de Paris et de la réalisation de projets urbains mixtes de grande ampleur (locatif privé et accession).

Au cours de la même période, la pauvreté recule de façon plus limitée (entre -1 et -3 points) dans les arrondissements du nord-est parisien (9e, 10e, 11e, 18e et 20e) et certaines communes de Seine-Saint-Denis (Romainville, Bagnolet, Montreuil, Le Pré-Saint-Gervais) et des Hauts-de-Seine (Puteaux, Clichy, Bois-Colombes, Colombes, Asnières-sur-Seine, Montrouge). Dans certaines communes telles que Clichy-sous-Bois et L'Île-Saint-Denis, le taux de pauvreté, s'il baisse également, demeure très élevé en 2021 (42 % et 32 %).

Les familles monoparentales davantage exposées à la pauvreté

Toutes les structures familiales peuvent être concernées par la pauvreté, mais les familles monoparentales le sont davantage. Dans la Métropole du Grand Paris, **plus d'un quart des personnes vivant dans un foyer monoparental (27,5 %) vivent sous le seuil de pauvreté**. Viennent ensuite les hommes seuls (20 %), devant les couples avec enfant(s) (17 %), les femmes seules (16 %) et les couples sans enfant (9 %).

Le taux de pauvreté varie également de façon significative selon l'âge. La pauvreté concerne une personne sur cinq parmi la population des ménages les plus jeunes (référent fiscal de moins de 30 ans), une sur huit parmi celle des ménages les plus âgés (75 ans ou plus).

Les ménages de moins de 30 ans résidant dans la Métropole du Grand Paris sont toutefois moins fréquemment touchés par la pauvreté que dans les autres métropoles françaises, sans doute du fait d'une plus forte présence de jeunes actifs davantage diplômés et plus souvent cadres. À l'inverse, les ménages les plus âgés (référent fiscal de 75 ans ou plus) le sont davantage. L'importance des migrations résidentielles des retraités franciliens les plus aisés vers la province, notamment à l'âge de la retraite, est un des facteurs explicatifs.

Dans la Métropole du Grand Paris, le revenu médian des ménages pauvres est inférieur à celui observé au niveau national et ce quelle que soit la tranche d'âge considérée. Par exemple, les ménages pauvres de moins de 30 ans ont un revenu médian de 770 euros par mois et par unité de consommation, soit 10 % de moins que leurs homologues en France (860 euros par mois et par UC).

La moitié des personnes en situation de pauvreté vivent dans un ménage non inséré dans l'emploi

La pauvreté recouvre des situations très diverses. Il est possible à cet égard de distinguer trois profils de ménages pauvres selon la situation vis-à-vis de l'emploi : les ménages considérés comme insérés sur le marché du travail (correspondant aux ménages percevant des revenus du travail au moins égaux à 0,5 Smic par adulte et par an), les ménages non insérés sur le marché du travail et les ménages retraités.

Dans la Métropole du Grand Paris, près d'un tiers des personnes en situation de pauvreté vivent dans un ménage inséré dans l'emploi. Cela représente 386 000 personnes et renvoie à des situations de travail à temps partiel, souvent peu qualifié ou faiblement rémunérateur. Leur nombre baisse légèrement entre 2012 et 2021 (-2,4 %).

Plus de la moitié (54 %) des personnes pauvres appartiennent à un ménage non inséré sur le marché du travail, correspondant à 662 000 personnes. Parmi elles, 11 % vivent dans un ménage dont le référent fiscal a moins de 30 ans. Leur nombre est en légère augmentation entre 2012 et 2021 (+1,5 %). Ce sont par exemple des ménages jeunes en recherche d'insertion professionnelle ou des étudiants non rattachés fiscalement à leurs parents.

La population vivant dans des ménages retraités pauvres augmente fortement

L'évolution la plus marquée entre 2012 et 2021 concerne les personnes rattachées à un ménage retraité qui représentent 15 % de l'ensemble des personnes pauvres dans la Métropole du Grand Paris en 2021. Leur nombre augmente de 22,1 % entre 2012 et 2021 pour s'établir à 181 000 en 2021. Ainsi, **le taux de pauvreté de la population des ménages retraités progresse de 2,8 points dans la Métropole du Grand Paris entre 2012 et 2021, passant de 12,7 % à 15,5 %.** Ce taux progresse également en

Sources

Le dispositif **Filosofi** (fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux) est issu d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs d'origine fiscale (comme la déclaration d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation) et sociale (comme les fichiers détaillant les versements de prestations sociales effectués par la Caisse nationale des allocations familiales). Cette source est mobilisée pour la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion pour mesurer les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté. Filosofi ne couvre toutefois pas certains revenus absents des sources fiscales (exonérés d'impôts) ou sociales (aides exceptionnelles). Les évolutions des indicateurs de revenu sont par ailleurs à interpréter avec précaution.

Définitions

- **Pauvreté monétaire** : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, ce seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian national. Le taux de pauvreté monétaire correspond à la part de personnes vivant dans un ménage pauvre parmi l'ensemble de la population.
- Un **ménage fiscal** est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptés dans les ménages où ils déclarent leurs revenus, même s'ils occupent un logement indépendant.
- Un ménage qualifié « **d'inséré sur le marché du travail** » est un ménage dont les salaires, traitements ou revenus non salariés sont au moins égaux à un demi-Smic net par adulte et par an (pour 35 heures de travail par semaine). Ce seuil vise à séparer les ménages dont les adultes travaillent au moins à mi-temps au Smic sur l'année de ceux avec trop peu d'heures de travail pour être considérés comme insérés dans l'emploi.
- Le **niveau de vie** du ménage est égal à son revenu disponible – revenu fiscal déclaré net des impôts directs auxquels s'ajoutent les prestations sociales – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : 1 pour le premier adulte, 0,5 par autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Le niveau de vie médian est tel que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur. Les aides exceptionnelles territoriales ne sont pas incluses.

Île-de-France et en France métropolitaine mais à un rythme moins élevé (respectivement +1,5 et +1,2 point).

Dans la Métropole du Grand Paris, la population vivant dans des ménages retraités pauvres progresse six fois plus rapidement que l'ensemble des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (+3,7 %). L'augmentation concerne l'ensemble des territoires de la Métropole, à l'exception de Boucle Nord de Seine où leur nombre est relativement stable (+1 % entre 2012 et 2021).

L'augmentation du nombre de retraités pauvres peut être reliée au vieillissement de la population qui sera amené à se poursuivre dans les années à venir, mais aussi à une hausse moins rapide des pensions de retraite par rapport aux revenus d'activité. **À taux de pauvreté inchangé, la poursuite du vieillissement de la population pourrait ainsi s'accompagner d'une augmentation du nombre de retraités vivant sous le seuil de pauvreté**.

NOMBRE ET RÉPARTITION DES PERSONNES SELON LE PROFIL DE MÉNAGE PAUVRE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN 2012 ET EN 2021

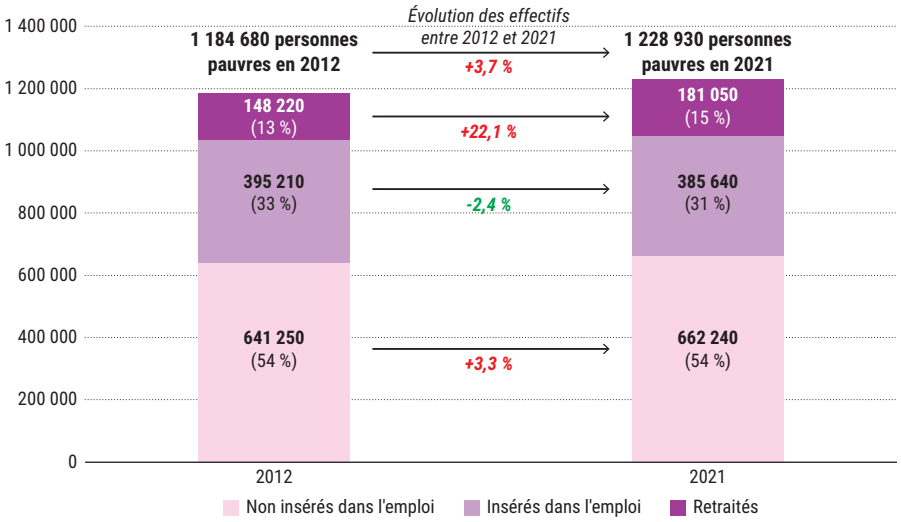

Lecture : En 2021, 662 240 personnes appartiennent à des ménages pauvres non insérés sur le marché du travail, soit 54 % de la population des ménages pauvres.
Champ : Population des ménages pauvres vivant dans la Métropole du Grand Paris.
Source : Insee – DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé et social et fiscal 2012 et 2021 / © Apur

Pour en savoir plus

- Berthelot L., Bolusset A., Boussad N., Burel G., Gérardin M., Lemaire P.-O., Thillet J.-F., Vallès V., « Panorama de la pauvreté en Île-de-France : une diversité de situations individuelles et territoriales », *Insee Dossier Île-de-France* n° 9, octobre 2023.
- Boucly C., Dufour K., Monziols M., Sarron C., « En 2022, les prix en région parisienne dépassent de 7 % ceux de la province », *Insee Première* n° 1959, juillet 2023.
- Acs M., Boisseuil C., Moreau É., Roger S., Veal D., « Mixité sociale et ségrégation dans la Métropole du Grand Paris : état des lieux et tendances sur 15 ans », *Insee Analyses Île-de-France* n° 165, février 2023.
- Roger S., « Évolution des revenus dans la Métropole du Grand Paris », *Apur*, note n° 183, septembre 2020.

Directeur et directrice de la publication : **Alexandre LABASSE**
Patricia PELLOUX

Note réalisée par : **Lauren BERTHELOT, Ivan TISSOT (Insee), Clément BOISSEUIL, Émilie MOREAU, Sandra ROGER (Apur)**

Cartographie et traitement statistique : **Anne SERVAIS**

Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :